

servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Ville de Kingston, qui devait commencer et être tenue le huitième jour du présent mois d'Avril, et à chacun de vous—

SALUT.



P R O C L A M A T I O N.

PROVINCE DU }
CANADA. } SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de
la Foi, &c. &c. &c.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de Kingston, qui devait commencer et être tenue le Vingt-sixième jour de Mai prochain, et à chacun de vous—

SALUT.

ATTENDU, que pour diverses affaires urgentes et difficiles, Nous concernant, ainsi que l'état et la défense de notre dite Province, Nous vous avons sommés et commandés d'être présents aux temps et lieu susdits, pour traiter, agir et conclure sur ces choses qui, dans notre dit Parlement Provincial auraient été alors proposées et délibérées; Nous avons jugé à propos, pour diverses causes et considérations qui Nous y engagent spécialement, de proroger notre dit Parlement Provincial, de sorte que vous, ni aucun de vous ne serez, le dit vingt-sixième jour de Mai, tenus ni obligés de paraître en notre dit Township de Kingston; car Nous voulons que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard, vous commandant, et par la teneur de ces présentes enjoignant fermement à vous et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, que vous ayez à paraître et paraissiez personnellement le Quatorzième jour de Juin prochain, en notre Township de Kingston susdit, pour procéder à l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et traiter, faire, agir et conclure sur ces choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de notre dite Province.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-

Proclamation
du 6 Avril 1841,
convoquant
le Parlement à
Kingston, pour
le 26 Mai, pour
la dépeche des
affaires.

ATTENDU que pour diverses affaires urgentes et difficiles, Nous concernant, ainsi que l'état et la défense de notre dite Province, Nous vous avons sommés et commandés d'être présents aux temps et lieu susdits, pour traiter, agir et conclure sur ces choses qui, dans notre dit Parlement Provincial auraient été alors proposées et délibérées; Nous avons jugé à propos pour diverses causes et considérations qui nous y engagent spécialement, de proroger notre dit Parlement Provincial au vingt-sixième jour de Mai, prochain, de sorte que vous, ni aucun de vous ne serez, le dit huitième jour du présent mois d'Avril, tenus ni obligés de paraître en notre dite ville; car Nous voulons que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard, vous Commandant, et par la teneur de ces présentes, enjoignant fermement à vous et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, que vous ayez à paraître et paraissiez personnellement le dit vingt-sixième jour de Mai prochain, en notre Township de Kingston, pour procéder à l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et traiter, faire, agir et conclure sur ces choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de notre dite Province.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Charles, Baron Sydenham, de Sydenham, au Comté de Kent, et de Toronto, en Canada, un de nos Conseillers en notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, dans notre dite Province du Canada, ce sixième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante un, et de notre Règne la quatrième.

S.

THOMAS AMIOT,

Clerc de la Couronne en Chancellerie.

Proclamation
du 30 Avril,
1841, convo-
quant le Parle-
ment à King-
ton, pour le 14
Juin, 1841.